

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 18 décembre (18/12/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

PERSONNEL

01 – 18 décembre 2018

1. Modification et approbation du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame ROLLET.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation et de la modification du tableau des effectifs :

- **Considérant** qu'il y a lieu de créer un poste de Rédacteur territorial afin de pourvoir le poste de responsable du Camping ;
- **Considérant** que suite à la dissolution de l'Office du Tourisme communal (EPIC) il y a lieu de créer un poste d'attaché territorial et un poste d'assistant de conservation du patrimoine afin d'assurer le transfert du personnel en poste ;
- **Considérant** que suite au jury de recrutement pour pourvoir le poste d'Adjoint au responsable du Centre Technique Municipal, il y a lieu de créer un poste d'Agent de maîtrise principal ;

- **Considérant** qu'il y a lieu de créer un poste d'Assistant socio-éducatif principal à temps non complet 7/35^{ème} afin de mettre en application la procédure de déclaration locative ;

Aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Nbre	SUPPRESSIONS DE POSTES			CREATIONS DE POSTES		
1				01-01-2019	Rédacteur territorial	35:00
1				01-01-2019	Attaché territorial	35:00
1				01-01-2019	Assistant de conservation du patrimoine	35:00
1				01-01-2019	Agent de maîtrise principal	35:00
1				01-01-2019	Assistant socio-éducatif principal	07:00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,
à 31 voix pour et 1 abstention (M. CHARLES),
décide :

D'APPROUVER les créations de postes décrites ci-dessus,

D'APPROUVER le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 19 décembre 2018

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :